

L'homme esclave ou maître de son Etat ?

Par **thnoae**, le **20/02/2014** à **19:29**

Bonjour à tous,

Etudiants, Juristes j'ai besoin de vos lumières...

Dans le cadre d'un master de Recherche j'ai soutenu un mémoire comme le veut la règle. Ma problématique était antique et contemporaine "On dit de l'Etat, qu'il est l'âme de l'homme mais l'homme en est-il le maître ou l'esclave ? Pourquoi trois pouvoirs constitutionnels, et pourquoi " l'homme sent esclave d'une chose qu'il est et qu'il à lui même dressé : la souveraineté du sujet de droit, et la légitimité de l'Etat de droit.

Pour répondre à cette problématique j'ai eu recours à la pensée d'un publiciste que tout le monde connaît : Maurice Hauriou. Plus encore en plus du Droit public et des ses oeuvres, j'ai dû usiter principalement, d'un courant philosophique que l'on appelle l'Eclectisme "Moi Emotionnel, Moi Social et Moi Physique".

Ma réflexion nécessitait le recours à la philosophie, mais plus encore pour arriver à traiter ce sujet j'ai entrepris une étude des fondements eschatologiques du Droit. Une étude qui tient en un mot, celui de la "réécriture" de l'histoire du droit. Une réécriture qui consistait en la redéfinition de l'Etat de Nature ou de Justice à l'aide de la notion de "Res", de la philosophie et enfin de l'histoire du droit pour retrouver la "personnae". la personae est la personne romaine, substance de l'individu : une substance ? Je pense donc je suis, l'esprit du droit. Parce que l'Etat est ce Roi plein de moi, un Moi plein de Moi.

Ce procédé intellectuel compliqué permet de mettre en parallèle deux notions, à savoir celle de la servitude au sens romain du terme qui est "serviteur" c'est-à-dire un rapport d'homme à homme, et celle au sens latin du terme qui est "servus" ou esclave.

Cette démarche intellectuelle complexe m'a fait découvrir deux choses :

la première : qu'à chaque pouvoir constitutionnel correspond une espèce de l'âme. Ainsi nous nous rapprochons de l'Esprit des lois de Montesquieu.

la deuxième : j'ai découvert qu'il y avait une loi de l'Espèce qui correspond à une loi de l'état que Jean Jacques Rousseau aborde dans le Contrat Social.

J'ai donc deux questions

Est ce que quelqu'un à déjà entendu parlé de cette loi de l'Espèce ? Je ne l'ai pour ainsi dire trouvé nulle part ailleurs. Suis je la seule à avoir entendu parlé de cette chose ?

Est ce que quelqu'un c'est déjà positionné sur l'espèce pour aller vers l'individu ? La pratique

conventionnelle du droit fait que la pensée se place sur l'homme pour aller vers la société.

Je vous remercie de votre attention, et si vous avez la moindre des réponses merci de me le dire.

La réponse à cette problématique vous appartenant..

Thnoae